



## PRÉFÈTE DU PAS DE CALAIS

PREFECTURE  
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Section des INSTALLATIONS CLASSEES  
DPI - BPUPE- SIC - GM - N° 2016 - *A72*

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

-----  
**Commune de HESDIN L' ABBE**

-----  
**SOCIETE VANDEPUTTE**

### ARRETE DE PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES

-----

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le Code de l'Environnement ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO, en qualité de préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**VU** le décret du 8 juillet 2015 portant nomination de Mme Elodie DEGIOVANNI, administratrice civile hors classe détachée, en qualité de Sous Préfète hors classe, en qualité de Sous Préfète de LENS (classe fonctionnelle II) ;

**VU** le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016-10-201 du 22 juin 2016 portant délégation de signature ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 3 avril 2007 ayant autorisé la Société ECOVER à exploiter une unité de fabrication de produits de nettoyage écologiques, ZAC de Landacres à HESDIN L'ABBE ;

**VU** la demande présentée le 18 juillet 2016 par la Société VANDEPUTTE en vue d'exploiter en lieu et place de la Société ECOVER les installations précitées ;

**VU** le rapport de M. le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 21 juillet 2016 ;

**CONSIDERANT** que la demande d'autorisation de changement d'exploitant est instruite dans les formes prévues à l'article R 512-31 du Code de l'Environnement ;

**CONSIDERANT** que l'avis de la commission consultative départementale compétente n'est pas requis ;

**CONSIDERANT** qu'il convient donc d'acter, par voie d'arrêté préfectoral, le changement d'exploitant ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup>** :

La Société VANDEPUTTE, dont le siège social est situé 53, Avenue de l'Europe à RONCQ (59223), est autorisée à reprendre l'activité anciennement exercée par la Société ECOVER, Avenue de Strasbourg, ZAC de Landacres – Lot n°9 – 62360 HESDIN L'ABBE, et autorisée par arrêté préfectoral du 3 avril 2007.

### **ARTICLE 2 : DELAI ET VOIES DE RECOURS**

En application de l'article R 514.3.1 du Code de l'Environnement :

- Le présent arrêté ne peut être déféré qu'au tribunal administratif,
- Le délai de recours est de deux mois, à compter de la notification dudit arrêté, pour le demandeur ou l'exploitant et de 1 an pour les tiers, à compter de la publication ou de l'affichage du présent arrêté.

### **ARTICLE 3 : PUBLICITE**

Une copie du présent arrêté est déposée en Mairie de HESDIN L'ABBE et peut y être consultée.

Cet arrêté sera affiché en mairie de HESDIN L'ABBE. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire de cette commune.

Le même extrait est affiché en permanence, de façon visible dans l'installation par les soins du bénéficiaire de l'autorisation.

### **ARTICLE 4 : EXECUTION**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-Préfet de BOULOGNE SUR MER et l'Inspecteur de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Société VANDEPUTTE et dont une copie sera transmise au Maire de HESDIN L'ABBE.

Arras, le **27 JUIL. 2016**

Pour la Préfète et par délégation,  
La Sous-Préfète de Lens,



*Elodie Degiovanni*  
Elodie DEGIOVANNI

Copie destinée à :

- Société VANDEPUTTE – Avenue de Strasbourg – ZAC de Landavres – 62360 HESDIN L'ABBE
- Mairie de HESDIN L'ABBE
- Sous-Préfecture de BOULOGNE SUR MER
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Services Risques-  
à LILLE (courriel)
- Dossier
- Chrono